

AP CAPITAL
Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 101 rue Condorcet à Clamart (92140)
RCS Nanterre SIREN 883 788 291

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le dix-sept juin à dix-huit heures, à Clamart,

Monsieur **Alain Pourcelot** demeurant au 101 rue Condorcet à Clamart (92140), actionnaire unique et représentant de **S.A.S. AP CAPITAL** a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Changement de la dénomination sociale de la société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoir en vue d'accomplir les formalités

L'assemblée est présidée par Monsieur **Alain Pourcelot**, Président de la société **AP CAPITAL**.

Première résolution

L'actionnaire unique décide de changer la dénomination de sa société comme suit : **49-99**.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'actionnaire unique apporte aux statuts de la société les modifications suivantes :

Article 3 – Dénomination.

La société a pour dénomination : **49-99**

Sur tous actes ou sur tous documents émanant de la Société et destinés au tiers, il sera indiqué :

- La dénomination sociale, précédée ou suivie immédiatement des mots « société par actions simplifiée » ou des initiales (SAS).
- L'énonciation du capital sociale.
- L'indication du lieu et du numéro d'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Troisième résolution

L'actionnaire unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal des délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt conformément aux dispositions légales.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare la séance levée à dix-neuf heures.

De toute ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le Président et associé unique.

Alain Pourcelot